



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

11 décembre 2015

Exploitation de la force hydraulique en Valais Assainissement des débits résiduels

(IVS).- Des tables rondes sur l'assainissement des débits résiduels des aménagements hydroélectriques ont lieu depuis 2013 sous la direction du Service de l'énergie et des forces hydrauliques. Ces réunions permettent un échange entre les propriétaires d'aménagements hydroélectriques, les associations de protection de l'environnement (WWF et Pro Natura) et la Fédération valaisanne des pêcheurs. Les trois premières décisions d'assainissement des débits résiduels sont en vigueur.

Depuis cet hiver, six nouveaux captages construits dans des zones à grande valeur écologique, bénéficient de débits résiduels permanents grâce auxquels l'état des cours d'eau sera considérablement amélioré. Sur les 262 captages d'eau pour l'exploitation de la force hydraulique en Valais, 157 devront être assainis. Une soixantaine l'ont déjà été dans le cadre de renouvellements de concessions.

Un plan d'assainissement élaboré par le canton en 2008 prévoyait une perte de production annuelle de moins de 2% (max. 200 GWh). Avec en tout 105 mesures, les écosystèmes des 21 cours d'eau concernés devaient s'améliorer. De l'avis des associations environnementales, les débits résiduels prévus dans le plan d'assainissement de 2008 étaient trop faibles pour garantir un habitat sain dans les cours d'eau. Ainsi, ces dernières avaient fait opposition contre les décisions d'assainissement.

Le chemin pour un compromis

En vue d'une collaboration constructive, le WWF a proposé au canton de participer aux négociations avec les intéressés. C'est suite à cela que les „tables rondes“ ont été mises en place pour les principaux cours d'eau. Ce processus fonctionne depuis 2013, piloté par le Service de l'énergie et des forces hydrauliques et avec la participation des propriétaires d'aménagements, du WWF, de Pro Natura, de la Fédération Valaisanne des Pêcheurs et des services cantonaux concernés.

La réalisation de contrôles sur le terrain s'est rapidement avérée nécessaire pour déterminer les améliorations écologiques pour un débit de dotation donné. Dans la plupart des cas, les sociétés hydroélectriques ont été d'accord d'effectuer ces essais et ont pris à leur charge les frais liés aux études de terrains réalisées par des bureaux spécialisés.

Les premières décisions sont en vigueur et largement soutenues

Les mesures d'assainissements sont en vigueur depuis cet automne dans plusieurs aménagements : Energie Electrique du Simplon (cours d'eau côté sud du Simplon), KW Mattmark SA (Saaser- et Feevispa) et Rhonewerke SA (Rhône à Conches). Dans les trois cas, les installations de dotation sont en place ou en cours de réalisation, ce qui réjouit Laura Schmid, Secrétaire régionale du WWF pour le Haut-Valais pour qui avoir à nouveau de l'eau dans ces rivières représente un pas important en faveur de la protection des eaux.

D'autres négociations sont en cours dans le cadre de ces „tables rondes“ et devraient aboutir prochainement à un consensus, notamment grâce à l'attitude conciliante de toutes les parties.



Personnes de contact :

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Moritz Steiner, chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques - 027 606 31 05

Frédéric Zuber, collaborateur auprès du Service de l'énergie et des forces hydrauliques – 027 606 30 73

Laura Schmid, secrétaire régionale du WWF pour le Haut-Valais – 076 552 18 20

Brigitte Künzle, présidente Pro Natura Valais - 079 285 42 55

Photos à choix:

- Étude de terrain sur la Laggina au Simplon – Les experts déterminent la profondeur d'eau nécessaire pour permettre aux truites de nager. Photo: Dani Heusser
- Feeschlucht à Saas Grund – Rivière désormais pourvue d'eau toute l'année. Ainsi il redevient possible à la truite de s'y installer. Photo: Laura Schmid
- Captage sur le Rhône à Gluringen – Avec un débit d'écoulement lors des essais de dotation en 2013. Photo : Frédéric Zuber